



BENAYES



LE JOURNAL

AUTOMNE 2019

Agenda

BENAYES

**SAMEDI 02 NOVEMBRE
à 19h à la salle des fêtes**

**SOIREE CHOUROUTE
de la SOCIETE de CHASSE**



16 euros par personne
Gratuit pour les moins de 12 ans
Réservation au 06 19 45 22 09 ou au 06 11 77 87 52

Cérémonie du 11 Novembre

Rassemblement à 11 Heures
Devant la Mairie

Repas des aînés

Samedi 30 Novembre
A 12 Heures à la salle des fêtes

Concours de belote

Samedi 7 Décembre
A 20 H 30 à la salle des fêtes



DIPLOMES

Brevet des collèges.

Dufour Pauline (mention bien)
Feydel Arthur
Lavergne Corentin (mention très bien)

Thèse de doctorat de fin d'études vétérinaires (avec félicitations du jury)

De Montbron Delphine

Directeur de la publication : Jean-Louis Maury
Site internet de la commune : www.benayes.fr

imprimé par nos soins

LA RENTREE A BENAYES

Pour l'année scolaire
2019-2020,
17 élèves se répartissent dans les 3 sections.



L'école de Benayes regroupe les 3 sections de maternelle du RPI : Petite, Moyenne et Grande section.

Mme Aurélie Delaye, professeure des écoles assure l'enseignement à 4/5^è du temps. Une remplaçante assure l'enseignement le vendredi pour toute l'année scolaire. Mme Sylvie Ollagnier, ATSEM, assiste les professeures.

ETAT CIVIL

Décès:

BEZEAUD Raoul, le 31/07/2019 à Saint Germain Les Belles

ROUGERIE Raymond, le 1/09/2019 à Limoges

TEILLAUD Gabrielle Suzanne, veuve BORDAS, le 4/09/2019

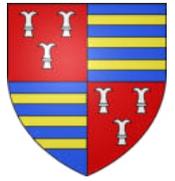
à Arnac Pompadour

Mariage:

BOUTEILLOUX Amandine et CHALOPIN Romain, le 5 Octobre 2019



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 8 Mai 2019

OBJET :

Mise à jour des Contrats d'assurances.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les contrats d'assurances mis à jour par la caisse d'assurances Groupama.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ces contrats et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux contrats.

OBJET :

Motion de soutien aux agents de la DGFIP de la Corrèze

Vu le projet de loi de finances 2019 publiée au journal officiel du 30 novembre 2018 ;

Vu la menace des mesures annonçant la liquidation du réseau comptable des finances publiques ;

Considérant l'intérêt local qui s'attache à maintenir un service de proximité au bénéfice des collectivités territoriales avec la présence effective d'un comptable public pour un conseil avisé concernant les budgets et un suivi quotidien de la gestion communale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet le vœu du maintien d'un maillage du territoire par les services de la Direction Générale des Finances Publiques, avec la présence effective d'une trésorerie telle qu'elle existe à ce jour.

OBJET :

Opposition au transfert à la Communauté de Communes au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

D'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles.

Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

Et d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce la Communauté de commune du Pays de Lubersac Pompadour ne dispose pas actuellement, même partiellement, des compétences eau potable.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable à la Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté de communes représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 0 voix contre :

- Décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable, au sens de l'article L.2224-7 I du CGCT.
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 15 Juin 2019

OBJET :

Achat de panneaux de rues et de plaques de numéros.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal un devis établi par la Société ALEC pour l'achat de panneaux de rues et de plaques de numéros dans le cadre de l'adressage. Ce devis s'élève à la somme totale de 6 134,62 € HT et 7 361.54 € TTC. L'achat se fera dans le cadre d'un groupement d'achat avec la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à valider la commande. Il sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental pour financer ce projet.

La dépense est prévue au Budget et sera financée par la subvention et par un emprunt.

OBJET :

Réfection de la toiture des préaux de l'école

Monsieur le Maire a présenté au Conseil Municipal les différents devis pour la réfection de la toiture des préaux de l'école.

Le devis de l'entreprise SARL RV RENOVATION s'élève à la somme de 20 596.68 € TTC.

Le devis de l'entreprise SARL PEJOU s'élève à la somme de 18 818.92 € TTC.

Le devis de l'entreprise ABBOTT et Fils s'élève à la somme 14 830.54 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de confier les travaux à l'entreprise ABBOTT et autorise Monsieur le Maire à accepter le devis.

La dépense est prévue au Budget et sera financée par une subvention du Conseil Départemental et par un emprunt.

Séance du 30 Août 2019

OBJET :

Recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le conseil communautaire de chaque EPCI à fiscalité propre doit être recomposé en préparation du renouvellement général des conseils municipaux de 2020.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local selon les modalités prévues au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du C.G.C.T. soit par application des règles de droit commun selon les modalités prévues aux II à VI de l'article précité.

Monsieur le Maire précise que dans les deux cas un arrêté préfectoral constatant le nombre total de sièges que comptera le conseil communautaire et leur répartition entre chaque commune sera pris au plus tard le 31 octobre 2019.

Vu l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Benayes est membre de la communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour,

Considérant qu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L 5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune.

Après en avoir délibéré, à 09 voix pour et une contre, le conseil municipal :

- 1°) approuve l'accord local à 31 membres et la répartition suivante du conseil communautaire : ([Tableau sur le site de Benayes](#))

CEREMONIE DU 8 MAI



Le 7 mai 1945, à 2h41, un premier acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser à 23h01, le 8 mai, heure française. La nouvelle n'est communiquée officiellement en France que le lendemain. Le 8 mai, à 15h00, les cloches de toutes les églises françaises sonnent donc officiellement la fin de la guerre tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique. "La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France", déclare le général de Gaulle dans un message radiophonique.

(Source: www.defence.gouv.fr)

LE NOUVEAU COMPTEUR Linky ARRIVE

Le nouveau compteur communicant Linky arrive dans notre commune à partir du 1^{er} Octobre 2019.

Enedis, continue la modernisation du réseau de distribution d'électricité en remplaçant les 35 millions de compteurs en France. Plus de 16 millions de compteurs ont déjà été installés.

Comment va se dérouler la pose du compteur Linky ?

30 minutes en moyenne d'installation

(Une Brève coupure d'électricité est à prévoir durant l'installation, certains appareils, radios réveil, four, box internet ...devront être remis à l'heure ou relancés, par précaution il est conseillé de débrancher les appareils électriques trop anciens)

Aucuns travaux d'aménagement nécessaires

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur

Intervention complètement gratuite

L'intervention est assurée par un technicien de l'entreprise partenaire SOLUTION 30 (ex PAINHAS) reconnaissable par le port du logo Partenaire Enedis pour Linky.



<https://www.compteur-linky.com/>



- A J – 30 à 45 vous recevrez un courrier d'information d'Enedis.
- L'entreprise SOLUTION 30 « partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du nouveau compteur.
- Si le compteur actuel est situé à l'intérieur de votre logement, l'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose.
- Si le compteur actuel est situé à l'extérieur de votre logement, l'entreprise vous informe de la période prévue pour la pose du compteur Linky, votre présence n'est pas obligatoire.
- Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ.
- Le technicien met en service le compteur. Il vous remet la notice du compteur, ou la dépose dans votre boîte à lettres si le compteur est à l'extérieur de votre logement.

Pour toute information, vous pouvez contacter le service client d'Enedis : - Par téléphone : 0 800 054 659, numéro vert de lundi au vendredi de 8h à 19h

0 800 054 659 Service & appel gratuits

- Par courrier adressé à : Enedis, Agence Relations Clients – Cité Cazeau – Rue Maurice Caquot – 19000 Tulle

- Par internet à l'adresse : www.enedis.fr/linky

- <https://www.compteur-linky.com/>

- <https://espace-client-particuliers.enedis.fr/web/espace-particuliers/compteur-linky>

LA DENOMINATION DES VOIES

Achat des panneaux de rues et des plaques de numéros.

la Société ALEC a été retenue pour l'achat des panneaux de rues et des plaques de numéros dans le cadre de l'adressage. La commande s'élève à la somme totale de 6 134,62 € HT soit 7 361.54 € TTC. L'achat est réalisé depuis le 24 Septembre dans le cadre d'un groupement d'achats avec la Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompador, une aide du Conseil Départemental de 3 068 € nous étant attribuée.



Panneau de rue EMAIL en 450 x250 mm Fond BLEU LACROIX, décor blanc signalisation, filet SIMPLE, Police helvetica bold, sans logo, dos standard noir. AVEC NOM DE LACOMMUNE SUR LE FILET pour pose sur poteaux.

Numéro de rue EMAIL en 150x100 mm Fond BLEU LACROIX, décor blanc signalisation, simple filet, Police helvetica bold, sans logo, dos standard noir.

La pose des plaques et numéros sera réalisée par le personnel communal (voire des bénévoles). Une fois les numéros posés, toutes les habitations de la commune seront clairement identifiées et géolocalisables. Ce qui est un avantage non négligeable en cas d'intervention des secours, un plus pour la distribution du courrier par La Poste ou des colis par les différents distributeurs. C'est enfin une nécessité pour la mise en place de la fibre optique qui arrivera à terme dans notre commune. La numérotation sera métrique, c'est-à-dire que le numéro correspondra à la distance en mètres entre le point de départ de la voie et l'habitation.

En Novembre, vous recevrez un courrier qui indiquera votre nouvelle adresse et les démarches à accomplir.

REFECTION DE LA TOITURE DES PREAUX DE L'ECOLE



La dépose des vieilles tuiles a été réalisée par des membres du Conseil, auxquels se sont joints de nombreux bénévoles du Comité des Fêtes.

La municipalité les remercie pour leur mobilisation.

L'entreprise ABBOTT et Fils a réalisé les travaux pour la somme de 14 830.54 € TTC



Une économie non négligeable de 2 880 € pour notre commune grâce à ce travail collectif !

Deux portes sont à refaire: le matériel a été acheté, il est prévu que le cantonnier les fabrique cet hiver.



LA FIBRE OPTIQUE



Les travaux ont pris beaucoup de retard, environ trois mois...

La deuxième phase devait se terminer fin Juin, mais elle s'est poursuivie jusqu'en Septembre.

La troisième phase nécessite trois mois, correspondant au gel réglementaire, c'est-à-dire au délai imposé par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), pendant lequel le réseau est immobilisé.

La dernière phase, consiste à raccorder le client.

Les techniciens
raccordent le
PMZ de Benayes



Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit

Le grand chantier de construction du réseau public de Fibre optique est en cours dans les 7 départements couverts par NATHD.

Pour savoir quand la Fibre arrivera près de chez vous, consultez la carte de déploiement du réseau. <http://nathd.fr/index.php/quand-aurai-je-la-fibre/>



Suite à notre demande, le Conseil départemental nous a informé de la mise a disposition du réseau pour les opérateurs vers la fin de l'année.....

FETE DE LA FONT FAURE



Toujours le même succès!

LA FETE



Avec tous ces TALENTS ce fut comme toujours une réussite!

ESPACE ASSOCIATIONS



Pour le club des sources de l'Auvézère une excursion en Dordogne marque agréablement la reprise de ses activités. Au programme: visite du superbe château des Milandes et de son jardin remarquable, repas pris à la brasserie et enfin le spectacle des rapaces.

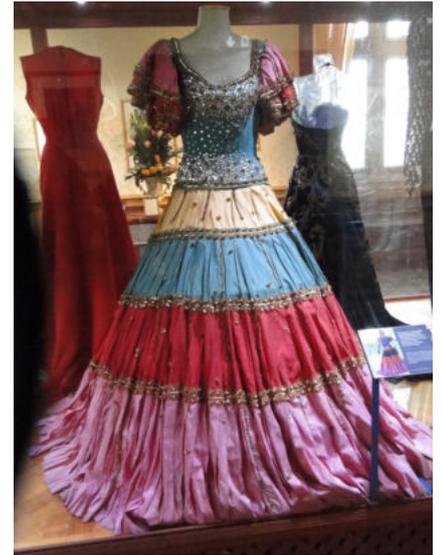
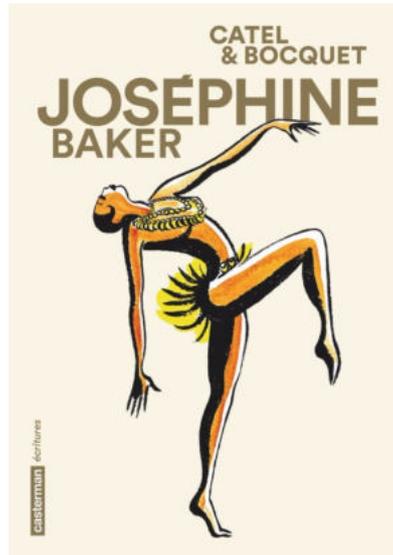
Mais surtout la rencontre avec Joséphine Baker. Si la première image qui s'impose à nous est celle d'une belle femme à la peau d'ébène se déhanchant peu vêtue sur des airs de jazz et si ses numéros dans les cabarets ont effectivement contribué à sa célébrité, on découvre, en déambulant à travers les salles du château, une Joséphine d'une incroyable modernité. Une femme multiple, hors normes, tout à la fois chanteuse, danseuse, résistante, mais surtout une femme de cœur engagée dans la lutte pour l'égalité et les droits de l'homme, qui avait réuni autour d'elle douze enfants adoptés dans différents pays - sa "tribu arc-en-ciel" - et qui rêvait de fonder autour de ce château un village du monde et capitale de la fraternité universelle. Mais l'histoire a mal fini...

Un monde utopique dans un cadre magnifique.

Aujourd'hui, grâce à la famille de Labarre, de Bergerac, qui reconstitue patiemment le mobilier, de l'époque de Joséphine, retrouve ses robes, sa ceinture de bananes, des enregistrements radiophoniques, le château revit et nous permet de redécouvrir la formidable carrière d'une artiste qui rêvait trop.



(Texte et photos fournis par le club)



Fédération Nationale des Anciens Combattants

en Algérie Maroc et Tunisie

Comité local de BENAYES



**23ème CONGRES DEPARTEMENTAL
TREIGNAC
29 SEPTEMBRE 2019**

Quelques membres du comité de Benayes ont participé à cette réunion, suivie d'un repas.